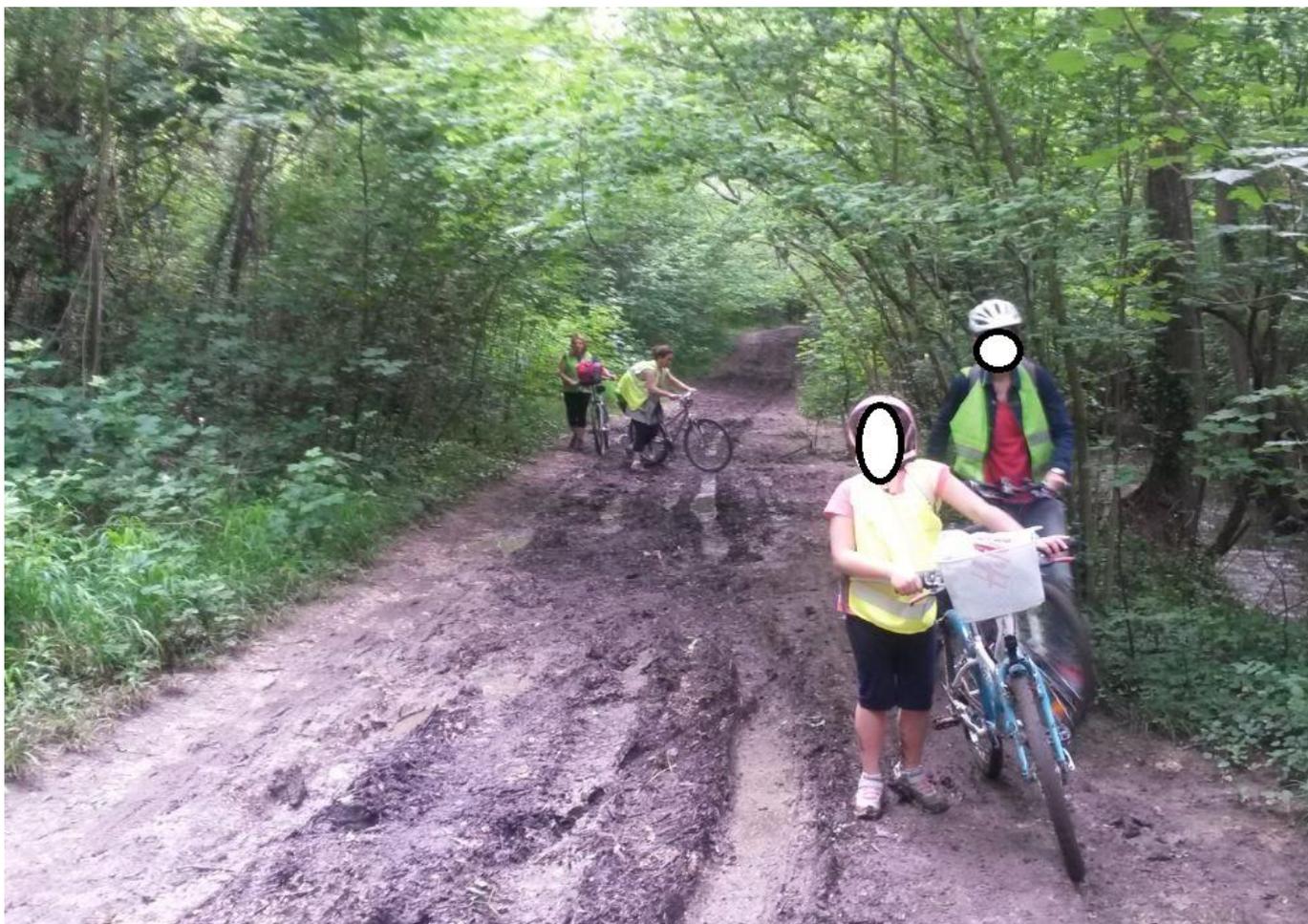


Les 4 associations signataires au 22 novembre 2016 :



FCDE Fédération pour les Circulations Douces en Essonne

Objets : Demande d'un revêtement adapté le long du Réveillon de Marolles-en-Brie à Yerres, d'un jalonnement cyclable et suppression de barrières



- A M. Alain Chambard, président du SYAGE

- Copie aux Maires des communes traversées par ce chemin du Réveillon :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Député-Maire de Yerres
M. Gérard GUILLE, Maire de Villecresnes,
Mme Sylvie GERINTE, Maire de Marolles-en-Brie
M. Bruno GALLIER, Maire de Brunoy

- Copie à M. GRAVELLE : Président du SMER
- Copie à l'intercommunalité du Grand Paris, Territoire Grand Paris Sud-Est Avenir :
M. Laurent CATHALA, Président
- Copie à M. Philippe ARNOULD, « Monsieur vélo », Val de Marne
- Copie à M. Pierre GARZON, Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne, délégué aux transports, déplacements, circulations et infrastructures routières
- Copie à M. Stéphane BEAUDET Vice-président du Conseil régional en charge des transports

Nous venons par la présente vous remercier pour les aménagements déjà réalisés, le long du Réveillon, dont le passage sous la RN19, et le soin que vous apportez à la sécurité et au vivre ensemble des différents usagers de la voie verte.

Nous sommes convaincus de la complémentarité de ce chemin avec le cheminement le long de l'Yerres, et de la Tégéval (voie verte qui sera 100% praticable en 2020, de bout en bout), et donc avec le Chemin des roses aussi. Ceci constituant en moyenne couronne un embryon de réseau cyclable.

Nous sommes des usagers quotidiens de cette voie, soit pour la promenade en famille à pied comme à vélo, mais aussi pour aller travailler (habiter Marolles et travailler à Yerres ou prendre le RER D par exemple).

Nous aimerions nous entretenir avec vous afin d'évoquer les possibilités d'aménager ce chemin depuis Marolles jusqu'à la vallée de l'Yerres avec :

- **un revêtement en enrobé bitumineux** compatible avec une pratique quotidienne à vélo et permettant une bonne accessibilité à tous
- **un jalonnement cyclable**, car ce chemin est trop peu connu des habitants alors que c'est un trajet très court pour rejoindre Yerres depuis le plateau briard et la pente y est douce
- **la suppression des barrières** ou autres dispositifs filtrants qui bloquent les cyclistes et a fortiori les remorques d'enfants

Vous sachant intéressés par ces nouvelles mobilités non motorisées, par le respect dû aux personnes à mobilité réduite, et aux familles avec des enfants, et donc à la place que la société leur offre, par la santé des pratiquants et celle indirecte de la collectivité (pollution de l'air), par la lutte contre l'excès de bouchons et la saturation des transports en commun et des places de stationnement automobile.

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe la fiche Réseau Express Vélo*, riche d'enseignements.

* http://www.cyclorhonalpin.org/Securite/Dossiers/Amenagements/Fiches_CEREMA/35-fiche_cerema_reseaucyclable_hautniveauservice.pdf

Restant à votre disposition pour cette rencontre, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le 22 novembre 2016

Les Associations signataires :

1. Partage ta rue 94 (Val de Marne) <https://partagetarue94.wordpress.com/>
2. Velyve (Vélo au quotidien dans le val d'Yerres, 91) – MDB <http://velyve.canalblog.com/>
3. Le Nez au vent (Marolles-en-Brie) <http://www.lenezauvent94.org/>
4. FCDE (Fédération des Circulations Douces en Essonne) <http://www.circulationsdouces91.org/>